Image not found or type unknown

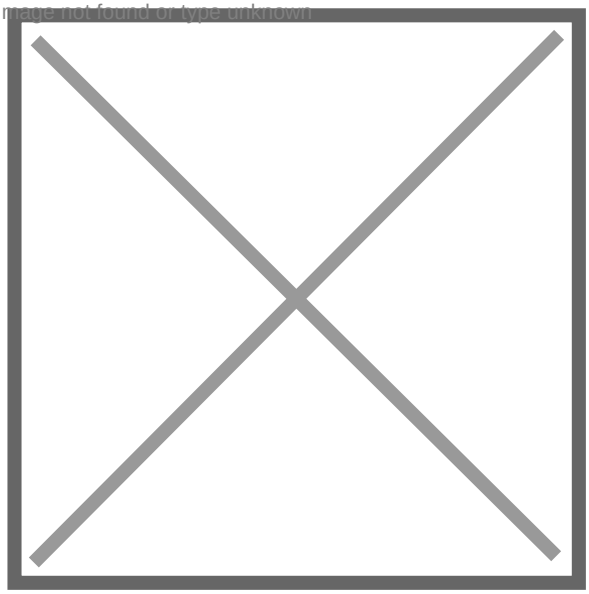

Arnaque serrurier : quel recours ?

Par **Delphe91**, le **18/06/2017** à **11:38**

Bonjour,

J'ai fait appel à un serrurier pour une porte claquée avec les clé sur la serrure. Ce dernier a direct cassé le cylindre et m'a fait un devis pour le remplacement de ce dernier. Ni connaissant rien, le serrurier m'a indiqué que je serai remboursée par l'assurance et a marqué sur la facture "changement suite à une perte de clé" pour que l'assurance fonctionne. J'en ai eu pour 726 euros.

En me renseignant sur le net, je me rend compte qu'il aurait pu ouvrir la porte sans casser le cylindre. De plus, il m'a facturé un cylindre longue portée à 395 euros qui était indispensable selon lui. Au final, le cylindre dépasse d'un centimètre de chaque côté. J'ai l'impression de m'être fait arnaquée : quels sont mes recours me reste t-il ?
Etant dans la panique et n'y connaissant rien, j'ai tout accepté sans broncher mais je me suis fait avoir sur toute la ligne !

Merci d'avance pour votre aide.

Par **BrunoDeprais**, le **24/06/2017** à **22:28**

Bonsoir
Dans ce cas, si je peux permettre un avis, en dernier recours de négociation, demandez au vendeur pourquoi le cylindre dépasse de 1 cm.
Plus la longueur du dépassement d'un cylindre vers l'extérieur est long, plus il est facile de fracturer votre porte.

2-3 millimètres de dépassement sont très largement suffisants.
Comme la RP de semble pas vouloir vous pouvez toujours aller voir les forces de l'ordre en matière de recommandations sur les effractions, et pour un abus de confiance, en espérant qu'elles soient un peu plus réactive que la RP.
Mais le bleuf marchera certainement d'avantage.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés